

Clinique Sainte ISABELLE

## CCU HOSPITALISATION PRIVÉE SÉGUR: VERSION LOW COST

La CFDT santé-sociaux n'est pas signataire de l'avenant de transposition du Ségur de la santé dans la branche de l'hospitalisation privée.

Ce qui est proposé par votre employeur, c'est une augmentation de salaire réduite à une prime :

- O Sans aucune garantie de versement par les employeurs car soumise au financement des pouvoirs publics
  - O Qui n'augmentera pas car déconnectée de la valeur du point
- O Exprimée en brut et donc qui diminuera quand les cotisations sociales vont augmenter. Les 160 € seront réduits si une cotisation sociale augmente.

La CFDT santé-sociaux revendique 183 € nets pérennes pour tous et toutes comme dans la fonction publique hospitalière.

Les employeurs doivent compléter les 160 € nets sur leurs fonds propres.

Les actionnaires ont le devoir de réduire leur gain dans cette période de crise sanitaire !

Ce n'est pas à la sécurité sociale de financer leur rémunération.

La CFDT santé-sociaux reste cohérente avec les engagements qu'elle a pris en signant l'accord Ségur de la santé.

Pour la CFDT santé-sociaux, les salariés du privé doivent être considérés comme les agents et contractuels de la fonction publique hospitalière. Nous continuerons à agir en ce sens.

